



Détention provisoire en suisse

Par **bigot**, le **20/09/2010** à **17:30**

Bonjour,

Mon fils est depuis 4 mois, en prison en Suisse, en détention provisoire. Le juge ne veut pas le libérer avant son procès car il n'a pas de domicile fixe, il vivait avec une association caritative, dans un bungalow.

Que puis-je faire pour essayer de le sortir de là ? ne sachant rien de ce qu'il a fait. Pouvez-vous me renseigner ou me diriger vers une association.

Merci.

Par **amajuris**, le **20/09/2010** à **17:48**

bjr,
je pense qu'il doit avoir un avocat, il faut donc le contacter.
cdt

Par **Tisuisse**, le **20/09/2010** à **17:51**

Bonjour,

La seule solution consiste à avoir un avocat pénaliste suisse. Je sais, ce n'est pas donné,

mais l'avocat aura accès ainsi aux différentes pièces du dossier.

Quand à le faire sortir de sa prison préventive, n'y comptez pas trop car c'est de droit pénal suisse qui s'applique et non notre droit pénal français. Les suisses prennent toujours toutes les précautions afin que la personne soit réellement présente à son procès, donc pas de libération conditionnelle possible, libération qui permettrait une fuite à l'étranger.

Par **mimi493**, le **20/09/2010** à **21:02**

Peut-être pourriez-vous demander à être entendu par le juge